



**HAL**  
open science

## Fundatores et donatores : le cercle aristocratique autour de Saint-Eusèbe au XIe siècle

Eliana Magnani

► **To cite this version:**

Eliana Magnani. Fundatores et donatores : le cercle aristocratique autour de Saint-Eusèbe au XIe siècle. Guy Barraol; Yann Cadou. L'abbaye de Saint-Eusèbe de Saignon et ses dépendances, Les Alpes de Lumière, 5, pp.41-51, 2006, Les cahiers de Haute-Provence, 2906162884. hal-03311227

**HAL Id: hal-03311227**

**<https://hal.science/hal-03311227>**

Submitted on 31 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eliana Magnani, « *Fundatores et donatores* : le cercle aristocratique autour de Saint-Eusèbe au XI<sup>e</sup> siècle », *L'abbaye de Saint-Eusèbe de Saignon et ses dépendances*, dir. Guy Barrauol et Yann Codou, Les Alpes de Lumière (Les cahiers de Haute-Provence, 5), Forcalquier, 2006, p. 41-51.

***Fundatores et donatores* :**  
**le cercle aristocratique autour de Saint-Eusèbe de Saignon au XI<sup>e</sup> siècle**

Eliana Magnani

CNRS (UMR 5594 Auxerre/Dijon)

Tout ce qui concerne les deux premiers siècles de l'histoire de Saint-Eusèbe repose sur une documentation très lacunaire, connue seulement par des extraits et des analyses de quelques actes de la pratique du XI<sup>e</sup> et de bulles pontificales du XII<sup>e</sup> siècle. Grâce au travail de dépouillement et d'édition de l'équipe Archipal et d'Élisabeth Sauze réunis dans ce volume<sup>1</sup>, nous connaissons mieux à quoi pouvaient ressembler les archives de l'abbaye et les sources des historiens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui nous ont transmis ces documents, notamment François de Remerville et les mauristes de la *Gallia Christiana*. Par ailleurs, depuis l'édition du cartulaire de la cathédrale d'Apt en 1967<sup>2</sup>, et peu après, dans les années 1970, les travaux de Michel Fixot sur les châteaux de la région d'Apt<sup>3</sup> et de Jean-Pierre Poly qui a, entre autres, reconstitué le tableau de filiation de plusieurs familles provençales du XI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, nous savons que l'abbaye de Saint-Eusèbe est étroitement liée à la famille de Castellane-Lacoste.

Ce lien remonte vraisemblablement aux débuts du monastère, dont les origines restent inconnues mais qui pourraient se situer entre la fin du X<sup>e</sup> et le tout début du XI<sup>e</sup> siècle. L'existence d'une communauté monastique qui était déjà en place à Saint-Eusèbe est formalisée par l'écrit, à travers un acte de donation, aujourd'hui disparu, passé en 1004. De cette donation seule a été conservée l'analyse effectuée par le rédacteur de l'inventaire des

---

<sup>1</sup> Je remercie vivement Élisabeth Sauze d'avoir mis son travail à ma disposition.

<sup>2</sup> *Cartulaire de l'Église d'Apt*, éd. J. Barrauol, N. Didier, H. Dubled, Paris, 1967 (désormais CA). Sur ce cartulaire, voir la contribution de Yann Codou dans ce volume p. ? et F. MAZEL, "Cartulaires cathédraux, réforme de l'Église et aristocratie : l'exemple des cartulaires d'Arles (v. 1093-1095) et d'Apt (v. 1122-1124)", *Les cartulaires méridionaux*, sous la direction de D. Le Blévec et O. Guyotjeannin (à paraître dans la collection "Études et documents de l'École nationale des Chartes"), (je remercie l'auteur de m'avoir communiqué son article avant sa parution).

<sup>3</sup> M. FIXOT, "La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pelissanne du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle", *Archéologie Médiévale*, 1973-1974, p. 245-290.

<sup>4</sup> J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976, en particulier le catalogue dactylographié *Lignées et domaines en Provence*, p. 29-36 (dans *La Provence*, thèse de Droit 1972, Univ. Paris II, annexe non publiée en 1976).

documents de Saint-Eusèbe en 1484, publiée par la *Gallia Christiana* au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Selon cette analyse, les frères Robert et Garac, et leurs épouses Aremberte et Alburge, “ ont fondé ” (*funderunt*) ou sont les “ fondateurs ” (*fundatores*), selon la lecture de la *Gallia Christiana*, de l’abbaye. Qu’il s’agisse d’un terme employé par le rédacteur de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, utilisé ou non dans l’acte de donation disparu, il n’est pas improbable qu’on ait considéré les deux couples comme les “ fondateurs ” du monastère<sup>6</sup>. En effet, ils “ donnent et abandonnent ” (*donamus et derelinquemus*) aux saints Eusèbe, Maurice et Just, ainsi qu’à l’abbé et aux moines les églises et les biens qui constituent la base matérielle de l’installation de la communauté monastique. Ces églises et biens sont situés dans le *castrum* de Saignon, que les donateurs avaient reçu en précaire de l’évêque d’Apt Nartold, en 976<sup>7</sup>.

Les quelques indications qui figurent dans les documents inventoriés au XV<sup>e</sup> siècle attestent, pour le XI<sup>e</sup>, l’implication de générations successives des Castellane-Lacoste dans la vie du monastère. Ils révèlent en filigrane les alliances que cette famille a pu établir avec d’autres lignages — les vicomtes de Cavaillon, les Nice, les Riez, les comtes de Provence — qui à un moment ou à un autre ont été des “ donateurs ” de Saint-Eusèbe<sup>8</sup>. La répartition géographique des dépendances de l’abbaye, dégagée à partir des listes dressées dans les confirmations pontificales du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, reflète la véritable dimension de l’attachement des Castellane et de leurs alliés à Saint-Eusèbe : presque une vingtaine de dépendances situées en Provence occidentale et orientale, à l’image des possessions des Castellane, dans les diocèses d’Apt et de Glandèves, et là où dominaient leurs alliés, des implantations ponctuelles dans les diocèses de Carpentras, Cavaillon, Aix, Riez et Nice (voir carte p. ?). Cela nous permet de supposer, sans prendre beaucoup de risque, que les Castellane ont rattaché à Saint-Eusèbe un nombre significatif de sanctuaires situés dans leurs domaines. Mais ils ont aussi donné des biens et des églises à d’autres monastères, comme Montmajour,

---

<sup>5</sup> Catalogue n° 1. On peut comparer la donation “ fondatrice ” de Saint-Eusèbe, à celle faite par la famille de Nice au monastère de Saint-Pons à Cimiez en 999, pour laquelle on connaît en revanche la teneur intégrale (*Chartrier de l’abbaye de Saint-Pons-hors-les-murs de Nice*, éd. E. Cais de Pierlas, Monaco, 1903, n° 1).

<sup>6</sup> C’est en tant que *fundatrix* qu’on désigne à la même époque, en 1005, dans un acte conservé en original, la femme responsable des débuts d’une communauté féminine non identifiée, peut-être Sainte-Marie de Moustiers, dont on choisit l’abbesse : Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1H 7, n° 20 (*nobilis matrone, ejusdem monasterii fundatricis*). Sur ce document, voir l’édition, la traduction et le commentaire de J. BELMON, “ Esquisse d’un portrait d’abbesse. Notice d’élection dans une abbaye provençale ”, *Autour de Gerbert d’Aurillac, le pape de l’an mil. Album de documents commentés*, dir. O. Guyotjeannin et E. Polle, p. 189-192.

<sup>7</sup> CA 26 (976). Voir M. FIXOT, “ La construction de châteaux ”, art. cit., p. 275 et ss.

<sup>8</sup> *Donator-offertor* ne sont pas des termes employés dans les documents de Saint-Eusèbe, mais ils sont usités dans les documents provençaux du XI<sup>e</sup> siècle. Ils apparaissent au moins une fois dans un acte du cartulaire de l’église d’Apt (CA 64, 1020-1040) et dans environ 37 actes du cartulaire de Lérins [*Cartulaire de l’abbaye de Lérins*, éd. H. Moris, E. Blanc, Paris, 1883, n° 5, 9, 28, 32, 41, 47, 50, 90, 95, 98, 107, 120, 134, 139, 148, 153,

Saint-Victor de Marseille, Saint-Gilles du Gard, Saint-Pons de Nice, Lérins, ou encore aux Églises cathédrales d’Apt et de Nice. On a donc affaire à un groupe de familles alliées et à un ensemble d’églises monastiques et cathédrales, le tout étroitement imbriqué.

À partir de ces constatations d’ordre général, on essaiera de mettre en contexte les rapports entretenus entre les Castellane et leurs alliés avec l’abbaye de Saint-Eusèbe, et d’en comprendre le sens. La relation établie entre les Castellane et Saint-Eusèbe renvoie, par ailleurs, à une série de questions qui se posent pour toutes les familles aristocratiques et tous les monastères des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, pas seulement en Provence, mais dans l’Occident en général.

*Entre mémoire patrimoniale et sociabilité aristocratique*

C’est grâce à la documentation d’origine ecclésiastique, et surtout monastique, que nous connaissons les familles provençales du XI<sup>e</sup> siècle. Ces sources sont révélatrices d’un double phénomène, celui de la multiplication des fondations monastiques et de la constitution des seigneuries. Les monastères et les prieurés sont comme les châteaux, des marqueurs de la mise en place d’une organisation nouvelle des pouvoirs. De ce point de vue, la fondation ou restauration de Saint-Eusèbe par les frères Robert et Garac, peut être envisagée comme un moyen de pérenniser la présence de la famille dans la région d’Apt. Le domaine de Saignon sur lequel se trouve le monastère était un ancien bien de l’Église d’Apt qui avait été concédé en précaire pour deux générations<sup>9</sup>. Cela implique, théoriquement, que les héritiers de Robert et Garac, plus précisément leurs petits-enfants, n’auraient aucun droit sur Saignon et devraient le rendre à la cathédrale d’Apt. Nous savons que ce qui caractérise les précaires du X<sup>e</sup> siècle s’est le fait de régler sur le moment un contentieux concernant d’anciens biens ecclésiastiques déjà en possession ou revendiqués par des tiers, et de remettre aux générations futures le règlement du conflit<sup>10</sup>. La donation de 1004 à Saint-Eusèbe, soit, presque une trentaine d’années après la cession en précaire et dernier acte connu de Robert et Garac, lie le domaine de Saignon et trois de ses sanctuaires à une communauté monastique sur laquelle la famille garde le contrôle. En cédant les biens à une église monastique, on peut imaginer que les

---

165, 166,168, 169, 178, 182, 186, 191, 222, 230, 232, 236, 239, 243, 247, 259, 269, 275, 304, 335, 360 (désormais CL)].

<sup>9</sup> CA 26 (976). Voir M. FIXOT, “ La construction de châteaux ”, art. cit., p. 275 et ss.

<sup>10</sup> Sur les précaires, voir les études réunies dans *Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, éd. Fr. Bougard, C. La Rocca, R. Le Jan et L. Feller, Rome, *Mélanges de l’École française de Rome, Moyen Âge*, tome 111/2, 1999.

Castellane cherchent à “neutraliser” une partie du domaine obtenu en précaire pour éviter qu’il ne retourne à l’Église cathédrale d’Apt.

Les recherches menées au cours des dernières années ont beaucoup insisté sur le rôle mémorial exercé par les monastères à l’époque seigneuriale<sup>11</sup>. Outre le soin porté par les moines à l’âme des bienfaiteurs décédés à travers les célébrations liturgiques, les monastères préservent le souvenir patrimonial des familles qui leur rattachent leurs biens<sup>12</sup>. Bien que le support écrit de ce souvenir ne nous ait pas été transmis, l’implantation des dépendances de Saint-Eusèbe montre qu’au-delà de Saignon, les Castellane réunissent autour du monastère des églises et des biens qui jalonnent leurs possessions aussi bien dans le diocèse d’Apt que dans les hautes vallées alpines et au diocèse de Glandèves (voir carte p. ?).

Saint-Eusèbe est aussi l’un des lieux de convergence des alliances nouées par la famille, et à ce titre, un enjeu dans les rapports établis au sein de l’aristocratie. Comme les mariages qui lient les parentèles, une donation adressée à la communauté monastique fondée par des familles alliées est le signe de l’engagement ou du renouvellement de rapports. On sait, par exemple, que les Castellane ont établi des unions matrimoniales avec la famille des vicomtes de Cavaillon dès la fin du X<sup>e</sup> siècle. Bien qu’on ignore à qui revient l’initiative, la donation à Saint-Eusèbe en 1044, de l’église Saint-Ferréol de Cheval Blanc, près de Cavaillon, renvoie à cet ancien lien<sup>13</sup>. Il en va de même avec la donation par Aimon et son épouse Gisla, en 1070, de l’église de Saint-Sauveur d’Entrevennes, dans le comté de Riez<sup>14</sup>. Sans que l’on puisse l’identifier avec certitude, le nom du donateur, Aimon, usité dans la famille de Riez, indiquerait une alliance entre les deux familles. En fait, dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, les Castellane adressent des donations aux fondations de la famille de Riez, comme Sainte-Marie de Moustiers en 1009<sup>15</sup> ou Saint-Pierre d’Estoublon vers 1040<sup>16</sup>. On peut

---

<sup>11</sup> Parmi les nombreux travaux sur le rôle mémorial des églises et monastères, voir O. G. OEXLE, “Memoria und memorialüberlieferung im früheren Mittelalter”, *Frühmittelalterliche Studien*, 10, 1976, p. 70-95, et *Memoria : Der Geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, éd. K. Schmid, J. Wollasch, München, 1984 (*Münstersche Mittelalter-Schriften* 48) ; *Memoria in der Gesellschaft des Mittelalters*, éd. D. Geuenich, O. G. Oexle, Göttingen, 1994 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte* 111) ; *Memoria als Kultur*, éd. O. G. Oexle, Göttingen, 1995 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte* 121) ; *L’Église et la mémoire des morts dans la France médiévale*, éd. J.-L. Lemaître, Paris, 1986 ; M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres, Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1997 (*Théologie historique* 103).

<sup>12</sup> À ce propos, à partir de l’étude de la célèbre notice lérinienne de Vallauris (CL 132), voir P. J. GEARY, “Mémoire monastique et oubli onomastique en Provence”, *Histoire et Société. Mélanges offerts à Georges Duby*, vol. III, *Le moine, le clerc et le prince*, Aix-en-Provence, 1992, p. 61-65 ; ID., *Mémoire et oubli à la fin du premier millénaire*, trad. franç. J.-P. Ricard, Paris, 1996, p. 124-127.

<sup>13</sup> Catalogue n° 9.

<sup>14</sup> Catalogue n° 14.

<sup>15</sup> *Cartulaire de l’abbaye de Saint-Victor de Marseille*, éd. B. GUERARD, Paris, 1857, 2 vol. (*Collection des Cartulaires de France*, t. VIII), n° 772 [1009] (désormais **CSV**). Il s’agit d’un don de Rostaing, frère d’Aldebert

supposer une relation similaire, impliquant des dons à des fondations monastiques respectives, entre les Castellane et la famille de Fos. Aldebert de Lacoste et Rostaing, fils de Garac et Aremberte, ont en effet offert des terres situées à Castellane au monastère de Saint-Gervais, qui était sous le contrôle des Fos<sup>17</sup>. À l'inverse, il est possible que le *castrum* appelé *Villa Piscaria* ou *Calcaria*, citée dans les confirmations pontificales du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, que Guy Barruol situerait dans le secteur du Cap Couronne, près de Fos, puisse indiquer une donation de la famille éponyme à Saint-Eusèbe<sup>18</sup>.

### *Sceller et renouveler des liens : le rattachement à Saint-Gilles du Gard*

Les Castellane faisaient aussi partie de l'entourage des comtes de Provence. La "fondation" et la "dotation" de l'église de Velleron, dans le diocèse de Carpentras, faite en 1017 ou 1018 par le comte Guillaume III et la comtesse Gerberge, qui l'ont sans doute soumise à Saint-Eusèbe, laisse supposer la place des Castellane dans les cadres de la fidélité comtale<sup>19</sup>. C'est également dans la perspective des alliances nouées avec la famille comtale qu'il faut comprendre la soumission de Saint-Eusèbe à l'abbaye de Saint-Gilles du Gard et à son abbé Galtier<sup>20</sup>. L'acte consignait ce transfert est le seul concernant Saint-Eusèbe au XI<sup>e</sup> siècle dont on connaît la teneur complète. Il s'agit d'une donation réalisée par le fils probable de Garac, Aldebert de Lacoste, son épouse Ermengarde et leurs fils, Aldebert et Garac. (Ce don a été complété par celui de la fille d'Aldebert de Lacoste, Amance et de son mari Laugier Roux de Nice<sup>21</sup>). L'acte est daté du samedi 24 mars 1033. Le jour de la donation n'est pas anodin car il s'agit de la veille de l'Annonciation<sup>22</sup>. C'est probablement à cause de cet événement liturgique qui tombe cette année-là un dimanche, que l'acte mentionne deux fois la Vierge. En effet, la donation est adressée "à Dieu, à sainte Marie, à saint Pierre et à saint

---

de Lacoste, fils de Garac et Aremberte, qui offre un manse situé à Thorame à l'église Sainte-Marie de Moustiers. Cette église, en 1052, abrite une communauté de clercs et devient un prieuré de Lérins à la fin du XI<sup>e</sup> siècle [CL 211 (1052), 212 (1096), 213 (1097)].

<sup>16</sup> Rostaing, fils de Rainoard, petit-fils de Robert et Alburge, donne à Estoublon un cinquième de la *villa* de Norante, proche du *castrum* de Chaudon, dans le comté de Senez [Archives départementales des Bouches-du-Rhône 2H15 n° 34 (Orig.)].

<sup>17</sup> P. A. AMARGIER, *Chartes inédites (XI<sup>e</sup> siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille*. Édition précédée d'une étude historique, Thèse 3<sup>e</sup> cycle dactylographiée, Aix-en-Provence, 1967, n° 121 (novembre, avant 1032) (désormais **CISV**). L'anthroponyme Rostaing, usité aussi chez les Fos peut indiquer une parenté entre les deux familles.

<sup>18</sup> Possession citée dans les confirmations des papes Eugène III en 1153 (catalogue n° 24) et Anastase IV en 1154 (catalogue n° 25). Voir dans ce volume l'article de G. Barruol et Y. Codou, p. ?

<sup>19</sup> Catalogue n° 5.

<sup>20</sup> Catalogue n° 6 (édition dans *Gallia Christiana*, t. 6, instr., n° X, c. 176).

<sup>21</sup> Catalogue n° 11 (entre 1077 et 1096). Il s'agit de la confirmation de la donation de Amance et Laugier Roux par leurs fils. Amance a sans doute reçu des droits sur Saint-Eusèbe à titre d'héritage ou de dot.

<sup>22</sup> Remerville avait daté cet acte de 1022. Cette année-là, le 24 mars est le Samedi Saint, la veille de la Pâque, principale fête liturgique de l'année et hautement symbolique pour une donation.

Gilles confesseur qui est dans le comté de Nîmes, dans la vallée Flavienne, ainsi qu'à l'abbé Galtier<sup>23</sup> et aux moines qui y servent Dieu". Depuis l'époque carolingienne, l'abbaye de Saint-Gilles était dédiée à saint Pierre, marquant son lien privilégié avec le Saint-Siège. En revanche, dans aucun autre document de Saint-Gilles du XI<sup>e</sup> siècle, notamment les bulles pontificales<sup>24</sup>, on ne retrouve la dédicace à Marie. La formule comminatoire, pour sa part, menace tous ceux qui iraient à l'encontre de la donation de "tomber dans la colère de Dieu omnipotent, dans la malédiction de sainte Marie et de saint Michel l'Archange, de saint Pierre prince des apôtres, de saint Gilles remarquable confesseur du Christ et de saint Eusèbe..."<sup>25</sup>. En plus des saints tutélaires des deux abbayes, la formule évoque saint Michel, dont le nom dans la tradition chrétienne est cité juste après celui de Marie, reine des anges, comme protecteur de l'Église. La donation des Castellane-Lacoste, la veille d'une importante fête mariale, se place sous la protection particulière de la Vierge. Comme toute donation à cette époque, elle envisage le temps eschatologique en vue du salut dans l'au-delà. Les donateurs offrent aux moines "pour amour à Dieu, pour que les saints intercèdent en leur faveur, pour que Dieu efface tous leurs péchés et pour le remède de l'âme de leurs pères et mères, ainsi que de leurs héritiers". C'est pour les générations passées, les "ancêtres", aussi bien que pour les futures, que des biens sont sacrifiés à Dieu et à ses serviteurs<sup>26</sup>. Il s'agit, en rattachant Saint-Eusèbe à Saint-Gilles, de s'inscrire dans une lignée de "donateurs", de s'offrir une légitimité en tant qu'"héritiers" et réactualiser d'une autre manière le don des parents, les "fondateurs" de Saint-Eusèbe en 1004.

La façon dont l'abbaye de Saint-Eusèbe (*abbassiam Sancti Eusebi*), ses bâtiments et dépendances (*cum suis cellis vel cum omnibus adjacentiis*) dans le *castrum* de Saignon sont qualifiés — alleu, possession (*alode nostro ; nostre fundis possessionis*) — indiquent non seulement que l'origine ecclésiastique de ces biens à Saignon avait été gommée, mais que Saint-Eusèbe et son domaine étaient des biens patrimoniaux qui marquaient dans le temps et dans le paysage le ressort aptois de la famille. Parmi les souscripteurs, tous les noms cités sont

---

<sup>23</sup> Cet acte de 1033 est le seul connu mentionnant l'abbé Galtier, dont l'obit est noté le 2 juillet dans le nécrologe de Saint-Gilles [U. WINZER, *S. Gilles. Studien zum Rechtsstatus und Beziehungsnetz einer Abtei im Spiegel ihrer Memorialüberlieferung*, Munich, 1988 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 59), p. 229].

<sup>24</sup> L'Abbé GOIFFON, *Bullaire de Saint-Gilles*, Nîmes, 1882 (désormais **BSG**).

<sup>25</sup> Sur les formules de malédiction, voir L. K. LITTLE, *Benedictine Maledictions. Liturgical Cursing in Romanesque France*, Ithaca-Londres, 1993, ainsi que M. ZIMMERMANN, "Le vocabulaire latin de la malédiction du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Construction d'un discours eschatologique", *Atalaya*, 5, 1994, p. 37-55 et ID., *Écrire et lire en Catalogne : IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, Madrid, 2003 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 23), p. 348-424.

<sup>26</sup> P. J. GEARY, "Échanges et relations entre les vivants et les morts dans la société du Haut Moyen Âge", *Droit et Cultures*, 12, 1986, p. 3-17, trad. anglaise dans ID., *Living with the Dead in the Middle Ages*, Ithaca-Londres, 1994, p. 77-92 ; M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres*, op. cit.

courants dans le cartulaire d’Apt dans des actes des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, ce qui pourrait indiquer que la donation d’Aldebert de Lacoste engage également ses fidèles et alliés de la région d’Apt. Mais ces noms étant aussi usités ailleurs dans les documents provençaux, il est difficile d’aller au-delà de l’hypothèse. Aucune mention n’est faite en revanche à l’abbé ou aux moines qui vivaient déjà à Saint-Eusèbe. L’abbaye est une affaire de la famille et le transfert à Saint-Gilles équivaut à une sorte de nouvelle fondation. Avec Saint-Eusèbe, les Castellane-Lacoste s’insèrent dans des cercles plus larges des réseaux de sociabilité qui se constituent autour des monastères. Le choix de Saint-Gilles, abbaye prestigieuse vers laquelle convergent les intérêts comtaux<sup>27</sup>, en particulier de la branche toulousaine, est révélateur de la politique des Castellane dont l’action est vraisemblablement au départ de l’implantation gillose en Provence.

Une autre donation à Saint-Gilles, celle des églises Saint-Sers et Sainte-Euphémie à Roussillon, confirme l’intérêt que les Castellane portent désormais à cette abbaye<sup>28</sup>. Effectué probablement après le transfert de Saint-Eusèbe<sup>29</sup>, ce don émane des neveux supposés d’Ermengarde, épouse d’Aldebert de Lacoste. Il s’agit sans doute des fils d’Apollon, Isnard et Arbaud, accompagnés de leurs épouses Odile et Folcoara, et de leurs enfants. L’acte est rédigé par le moine Gérard<sup>30</sup>, qui a également écrit la donation de 1033, se passe dans le monastère (*acta conscripto est in monasterio Beati Egidii*), en présence de l’abbé Guillaume, inconnu par ailleurs<sup>31</sup>, et de plusieurs laïcs de l’entourage comtal et archiépiscopal d’Arles, dont Volverade (1002-1061), de la famille des Porcelet<sup>32</sup>. Parmi les signataires, pourraient se retrouver au moins deux neveux d’Isnard et d’Arbaud, Bermond et son frère Pons, fils probables de Pons de Saint-Martin. Le préambule de l’acte évoque des thèmes traditionnels dans les donations : le besoin d’un document écrit pour la perpétuer, mais aussi la valeur

---

<sup>27</sup> Dès 1012-1024, le pape écrit à la comtesse Adélaïde de Provence et à son fils Guillaume de Toulouse pour leur interdire de disposer des biens de Saint-Gilles (BSG n° IX). En 1037, le fils de ce dernier, Pons, inclut dans le douaire de son épouse Majorie la moitié de l’abbaye (*Histoire Générale du Languedoc*, C. Vic et J. Vaissete, 1875, t. V, n° 211, c. 42). Voir E. MAGNOU-NORTIER, *La société laïque et l’Église dans la Province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1974, p. 406-408, et U. WINZER, *S. Gilles, op. cit.*, p. 29-96.

<sup>28</sup> Le statut de Saint-Sers et de Saint-Euphémie n’est pas encore très défini. L’acte de donation parle à la fois des “ moines qui y habitent ” ou des “ clercs et laïcs qui garderont ce lieu ”. Les types de dépendances monastiques ou d’églises réunissant un petit groupe de religieux ont pu en effet être très diversifiés.

<sup>29</sup> Inédit n° 1. Cet acte est daté du mardi 9 février et du règne d’Henri I<sup>er</sup> (juillet 1031-août 1060). Le 9 février tombe sur un mardi en 1036, 1042, 1048, 1053 et 1059. Remerville avait daté l’acte de 1038, sans donner de fondement à une telle datation (BNF, nouv. acq. franç. 22041, p. 156-157).

<sup>30</sup> Il est peut-être le *Giraldus magister* cité aussi dans le document.

<sup>31</sup> Le nécrologe de Saint-Gilles note deux abbés Guillaume, sans les identifier, l’un le 4 janvier, l’autre le 5 novembre (U. WINZER, *S. Gilles, op. cit.*, p. 362-363).

<sup>32</sup> Volverade est aussi à Saint-Gilles en 1061 (CSV 827). Voir M. AURELL, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Âge : les Porcelet*, Avignon, 1986, p. 28-38.



rédemptrice de l'action accomplie et son inscription dans l'au-delà. La certitude que les choses terrestres peuvent servir pour obtenir des biens célestes (*terrestria/celestia*) et la reconnaissance que tout ce qui est donné provient de Dieu. Comme Aldebert de Lacoste et Ermengarde, Isnard et Arbaud donnent pour le salut de l'âme de leurs parents, et ce n'est peut-être pas un hasard si leur don a lieu un 9 février, jour de la fête de sainte Apollonia, vierge et martyre du III<sup>e</sup> siècle, dont le nom évoque celui de leur père Apollon<sup>33</sup>.

La donation de Saint-Eusèbe et des églises de Roussillon à Saint-Gilles reflète le "partage de dévotions" qui caractérise la politique ecclésiastique de la famille. En fait, dès les années 1020, elle diversifie ses dons entre différents monastères et églises cathédrales. Ses propres fondations, comme Saint-Symphorien de Buoux<sup>34</sup> ou Sainte-Marie de Castellane<sup>35</sup>, sont après un certain temps intégrées dans des réseaux monastiques plus importants, en l'occurrence celui de Saint-Victor de Marseille. Saint-Eusèbe, qui à l'inverse des fondations plus modestes possède dès le départ le statut d'abbaye, est aussi l'un des moyens utilisé par les Castellane-Lacoste pour intégrer opportunément ces réseaux. La réactualisation des liens de la famille avec l'abbaye de Saignon ne passe pas, comme il arrive dans d'autres cas, par la confirmation ou l'élargissement de la donation "fondatrice". C'est plutôt en soumettant Saint-Eusèbe à un autre monastère plus puissant que les Castellane renouvellent à chaque génération leurs rapports avec l'abbaye. Ces soumissions successives suivent la logique des liens noués au sein de l'aristocratie.

### *Les alliances des Nice-Orange et l'annexion à Lérins*

Effectivement, après le rattachement à Saint-Gilles et une fois leur père disparu, Garac et Amance, menés par Laugier Roux de Nice vont encore transférer Saint-Eusèbe à une autre abbaye, Lérins, à une date inconnue qui se situerait après 1043 et le début des années 1070<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup> Apollon décède avant 1039, année où l'un de ses fils, Pons de Saint-Martin, fait une donation à Saint-Victor de Marseille comme suffrage pour son âme. Ce don est aussi un suffrage offert par Ripert, fils de Dodo et cousin de Pons de Saint-Martin, pour l'âme de son frère Laugier (CSV 768). Saint-Victor est sans doute le monastère qui a le plus bénéficié des donations de la famille. À ce sujet, je me permets de renvoyer à ma thèse E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence (milieu X<sup>e</sup>- début XII<sup>e</sup> siècle)*, Münster-in-W., Lit-Verlag, 1999 (Vita regularis 10), p. 218-221, 502-503.

<sup>34</sup> I. BARBIER, M. FIXOT, "Encore le prieuré de Saint-Symphorien de Buoux", *Provence historique*, t. 33, 1983, p. 285-330 ; ID., "L'image d'un prieuré médiéval en Provence : Saint-Symphorien de Buoux", *Septième journée d'études vaudoises et historiques du Lubéron*, Buoux, 28 juin 1987, p. 27-40.

<sup>35</sup> CSV 769 (1040), 768 (1043), 775 (ap. 1043), 776 (v. 1045) ; CISOV 88 bis (1089), 88 (ap. 1089), 95 (1095).

<sup>36</sup> CL 192 : *...Quapropter, notum sit cunctis fidelibus tam futuris quam presentibus quod nos Laugerius et Garado, et uxores nostras, Amantia scilicet et filii nostri assensum prebemus amicorum ac fidelium nostrorum consiliis et petitionibus concedimus sancte Marie vel sancto Honorato seu Ildeberto abbati quem in presentiarum cernimus cunctosque gregi sibi commisso, omnem rectitudinem et querelam, quam habemus in monasterium sancti Eusebii, vobis damus, transfundimus ex nostra rectitudine et donatione, cum bono corde et*

“ À la demande et avec l’accord ” de leurs amis et fidèles, ils concèdent à sainte Marie et saint Honorat, ainsi qu’à l’abbé Aldebert, “ en sa présence et de tout le troupeau qui lui est uni ”, ce qu’ils possèdent dans le “ monastère de Saint-Eusèbe ”. Ce court énoncé laisse deviner que ce transfert a lieu après des pourparlers, interventions et négociations, qu’il est l’objet d’une cérémonie réunissant les moines lériniens et des laïcs, comme il se doit dans toute donation solennelle. Aucune mention n’est faite à l’abbé et aux moines de Saint-Eusèbe, comme lors de la donation à Saint-Gilles en 1033. On peut aussi supposer le rôle de Laugier Roux dans l’initiative du transfert, étant donné son attachement particulier à Lérins : vers 1073, très malade, il se fait conduire par l’évêque de Nice au monastère et devient moine avant de mourir<sup>37</sup>. On n’est pas en mesure de déterminer si le rattachement de Saint-Eusèbe à Lérins a été effectif pendant quelque temps ou pas, mais il est certain qu’il couronne d’une certaine façon l’investissement de la puissante famille des Nice-Orange dans la région d’Apt. Les Nice-Orange non seulement s’étaient unis aux Castellane-Lacoste, mais aussi à leurs principaux rivaux, les Agoult : la sœur de Laugier Roux, Gisla, a épousé Rostaing d’Agoult<sup>38</sup>. Ce mariage se traduit aussi par un attachement à Lérins : à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, leur fils, Bertrand, devient moine à Lérins<sup>39</sup>. À la même époque, l’un des fils de Boniface de Castellane, Aldebert, y est donné comme oblat<sup>40</sup>. En même temps que ces alliances permettent aux Nice-Orange de poser des jalons dans la région d’Apt, elles signifient le renforcement de la position des Castellane en Provence orientale. Leurs liens avec les Nice datent peut-être du début du XI<sup>e</sup> siècle et le mariage de Laugier et Amance ainsi que la donation de Saint-Eusèbe à Lérins ne seraient dans ce cas que l’actualisation de relations plus anciennes.

En effet, d’après des documents du cartulaire de Lérins, à l’époque de l’évêque Étienne d’Apt, l’abbé de Saint-Eusèbe, Durand, est élu évêque de Vence (probablement entre 1015/1016 et 1029). Durand amène avec lui un moine, Pons, qui, entre 1029 et 1032, restaure et devient l’abbé de l’ancien monastère de Saint-Véran de Vence. Les familles concernées par la restauration de Saint-Véran de Vence sont les Vence et les Nice, mais on retrouve aussi

---

*bona voluntate, ut liceat vobis, ab hodierno die, quicquid volueritis facere, exinde agere, tenere, possidere...* La dernière mention datée d’Aldebert de Lacoste et de son épouse Ermengarde est de 1043 (CSV 768), de leur fils Garac de 1069 (CSV 429) et de Laugier Roux de Nice de 1073 [*Cartulaire de l’ancienne cathédrale de Nice*, éd. E. Cais de Pierlas, Turin, 1888, n° 82 (désormais CN)].

<sup>37</sup> CL 158 : *Ego Laugerijs, quondam infirmitate correptus, timore mortis deductus, ab episcopo Raimundo in monasterio Lyrinensi, ubi tunc devovi me esse monachum.*

<sup>38</sup> CA 90 (v. 1060). Voir F. MAZEL, *La noblesse et l’Église en Provence, fin X<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle. L’exemple des familles d’Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, 2002, p. 229-231.

<sup>39</sup> CL 239 (1096), 109 (1109).

<sup>40</sup> CL 226 (18 mars 1093). À cette époque, plusieurs moines lériniens sont issus des grandes familles de l’aristocratie provençale (voir E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie, op. cit.*, p. 329-333, 454-455).

parmi les donateurs de Saint-Véran des alliés ou des parents des Castellane<sup>41</sup>. C'est avec l'assentiment des Vence et des Nice et l'accord de l'évêque Durand qu'en 1050, l'abbé Pons soumet Saint-Véran à Lérins<sup>42</sup>. Or selon l'inventaire de 1484, Saint-Véran de Vence aurait été donné avant à Saint-Eusèbe, en 1040<sup>43</sup>. Cette mention peut fonder l'hypothèse selon laquelle l'abbé Pons de Saint-Véran aussi bien que l'évêque Durand de Vence, anciens profès de Saint-Eusèbe, aient essayé d'unir les deux communautés, et que c'est seulement dans un deuxième temps que le rattachement de Saint-Véran à Lérins s'impose. Qu'on vienne à décider plus tard de rattacher Saint-Eusèbe à Lérins entre dans la même logique de ces relations qui mêlent à la fois les familles et les dignitaires ecclésiastiques. Un dernier indice des rapports de fraternité établis entre les deux monastères se trouve dans la mention de l'abbé Hugues de Saint-Eusèbe dans le nécrologe de Lérins, qui note aussi l'obit de l'évêque Alfant d'Apt<sup>44</sup>.

### *Rivalité aristocratique et réforme de l'Église*

Comme leurs aïeux et leurs parents, les héritiers des fondateurs vont renouveler leurs liens avec Saint-Eusèbe à travers la reconnaissance de la soumission de l'abbaye à un autre monastère, à nouveau Saint-Gilles. Il est légitime d'imaginer qu'un certain flottement ait pu s'installer après la donation faite à Lérins et que la présence de l'abbé Odilon de Saint-Gilles à Apt, à une époque indéterminée entre 1077 et 1096, visait à rétablir les droits de son abbaye sur Saint-Eusèbe. Cet abbé obtient, en effet, des fils d'Amance et Laugier, Bertrand et Raimbaud de Nice-Orange la confirmation de la donation faite à Saint-Gilles par leurs parents au temps de l'abbé Galtier. Il s'agit pour eux d'offrir à leur tour Saint-Eusèbe à Saint-Gilles<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> CL 150 (30 novembre 1032, donation de l'église Saint-Jean de Toudon, dans le diocèse de Glandèves), voir CL 185. Il faut noter aussi la souscription d'*Aicardus de Sagnono* (de Saignon) dans une donation faite à Saint-Véran de Vence (CL 154 bis – 1033). Ce personnage est peut-être le père des chevaliers de Saignon qui donnent Saint-Eusèbe à Saint-Gilles entre 1077 et 1096 (Catalogue n° 10), voir ci-après, note 46.

<sup>42</sup> Voir E. MAGNANI, "Réseau de dépendances et structure ecclésiastique de Lérins (XI<sup>e</sup>-milieu XV<sup>e</sup> siècle)", dans *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Ch. VII (à paraître).

<sup>43</sup> Catalogue n° 7.

<sup>44</sup> Nécrologe de Lérins, extrait du XVII<sup>e</sup> siècle (Estiennot), BNF lat. 12774, p. 124-126 : *VII idus febr. obiit dominus Ugo abbas S. Eusebii ; VII idus decembr. obiit dominus Alfantus episcopus Aptensis.*

<sup>45</sup> Catalogue n° 11 (1077-1096). Pour la datation de cet acte ainsi que des trois autres documents concernant Saint-Gilles lors du passage de l'abbé Odilon à Apt (Catalogue n° 10 et Inédits 2 et 3), il faut tenir compte de l'abbatit d'Odilon et de la fin de l'épiscopat d'Alfant d'Apt. La première mention datée de l'abbé Odilon de Saint-Gilles est de 1088 (U. WINZER, *S. Gilles, op. cit.*, p. 231-232), mais son abbatiat a probablement commencé peu après 1077. Il serait le nouvel abbé installé à Saint-Gilles par l'abbé de Cluny, à la demande du pape Grégoire VII (BSG n° XII et XIII). La dernière mention datée d'Odilon est de 1101, dans la demande de Pierre I<sup>er</sup> d'Aragon à Saint-Gilles de l'église Sainte-Eulalie de Barbaste (J. VILLANUEVA, *Viaje literario a las Iglesias de España*, Madrid, 1851, t. XV, p. 377-380 ; DHGE, t. 6, c. 602-603). L'épiscopat d'Alfant d'Apt, dont la dernière mention datée est de 1076 (CA 94) s'est peut-être prolongé au-delà de cette année. C'est vraisemblablement son successeur qui participe à la Croisade en 1096 (voir J. P. POLY, *Listes épiscopales de*

Mais une autre donation nous apprend qu'une partie du monastère de Saint-Eusèbe appartenait à cinq frères d'une lignée de chevaliers de Saignon, par droit de parenté (*jure propinquitatis*) et qu'à l'inverse des autres parties possédées depuis longtemps par Saint-Gilles, ce n'était que maintenant que cette dernière fraction était enfin donnée à l'abbaye<sup>46</sup>. L'origine des droits de ces chevaliers sur le monastère de Saignon reste inconnue ; on peut songer à un lien de parenté avec les Castellane-Lacoste, ou comme ces derniers, à une ancienne précaire ou une donation épiscopale. Deux autres donations adressées à l'abbé Odilon, probablement à la même époque, montrent que c'est la présence de Saint-Gilles dans le diocèse d'Apt, non seulement à Saint-Eusèbe mais aussi à Roussillon, que l'abbé est venu garantir. Il reçoit en effet, deux églises dans ce dernier domaine, Saint-Michel et Saint-Pierre, où son abbaye possédait déjà l'église Saint-Sers<sup>47</sup>. Les donateurs, des "hommes illustres" (*virii incliti*), bien qu'on ne puisse pas les identifier avec certitude, sont peut-être issus de la famille des Castellane-Lacoste<sup>48</sup>.

Les négociations qui aboutissent aux confirmations relatives à Saint-Eusèbe ont été encadrées par l'évêque Alfant d'Apt<sup>49</sup> et ont compté sur l'assentiment de l'abbé Gontard de Saint-Eusèbe et des moines. C'est la première fois que la communauté de Saint-Eusèbe est mentionnée en prenant part aux décisions qui concernent son avenir, et c'est aussi la première fois qu'un évêque d'Apt est cité dans les documents, certes très fragmentaires, de Saint-Eusèbe<sup>50</sup>. Ces participations inédites doivent être comprises dans le contexte des rivalités seigneuriales autour d'Apt entre les familles des Castellane-Lacoste et des Agoult, et les transformations engendrées par la réforme ecclésiastique, dite "grégorienne", qui depuis les années 1050-1060 mettait en cause la possession des églises par des laïcs. La présence d'Alfant sur le siège d'Apt à partir de 1048 marque la politique de domination de la région par

---

*Provence*, p. 44, catalogue dactylographié dans *La Provence, op. cit.*, thèse Droit 1972, Univ. Paris II, annexe non publiée en 1976).

<sup>46</sup> Catalogue n° 10. Il s'agit des frères Raimond, Geoffroi, Bertrand, Rostaing et Pons, fils d'Aicard (voir CL 154 bis). En 1113, cette famille de chevaliers de Saignon est probablement représentée par les frères Raimond Aicard et Geoffroi, et par Bertrand Raimond (CA 115). En 1129, on retrouve Bertrand de Saignon et son fils Bertrand (Arch. Dép. des Bouches-du-Rhône B 278) et en 1149, Aicard de Saignon [DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire Général des Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, Paris, 1894-1906, t. I, n° 186].

<sup>47</sup> Inédits 2 et 3.

<sup>48</sup> Les donateurs des églises de Roussillon, Artaud, Guillaume, Féraud, Pierre et Gérard, portent des noms usités dans la parentèle des Castellane-Lacoste, notamment parmi les descendants de Robert et Alburge, fondateurs de Saint-Eusèbe, dont les arrières petits-enfants s'appellent Féraud, Guillaume Rostaing et Pierre [CSV 622, 764 (1056) ; CN 9 (1067)].

<sup>49</sup> L'évêque Alfant figure d'ailleurs dans le nécrologe de Saint-Gilles (U. WINZER, *S. Gilles, op. cit.*, p. 290).

<sup>50</sup> Sur les relations de l'abbaye de Saint-Eusèbe et les évêques d'Apt, voir l'article de Yann Codou dans ce volume.

les Agoult aux dépens des Castellane<sup>51</sup>. Bien qu'engagés dans la réforme de la cathédrale d'Apt, les Agoult s'inscrivent dans la tradition de type carolingien où les intérêts familiaux sont étroitement imbriqués avec ceux des églises, modèle contre lequel s'insurgent les grégoriens soucieux de bien séparer le domaine ecclésiastique du laïque. La présence de l'évêque Alfant dans les donations à Saint-Gilles peut être interprétée comme un jalon supplémentaire de la stratégie des Agoult pour écarter les Castellane-Lacoste de leurs intérêts à Apt, les évinçant, sous le couvert de la réforme, de leur monastère familial à Saignon. Ou alors, et je pencherais plutôt vers cette seconde hypothèse, c'est tout le contraire, un moyen des Castellane, en faisant appel à un abbé gagné à la réforme et renouant avec un monastère étroitement lié à Rome, relais important de la réforme dans le Midi, de mettre en question la domination des Agoult sur l'Église cathédrale d'Apt.

Le préambule employé dans la donation des chevaliers de Saignon, en réactualisant l'ancienne conception carolingienne de l'Église comme épouse du Christ, est très significatif des discours tenus à l'époque par les réformateurs : " Personne ne doute que la dignité des églises ne doit en aucune manière être soumise à la puissance laïque, que Jésus-Christ son vrai époux l'a rachetée [l'Église] avec son sang et l'a épousée en lui passant l'anneau pontifical. Qui en fait ne juge d'un crime abominable celui qui viole l'épouse d'un autre ? Si aucun homme le fait, encore moins Dieu ". Odilon est un abbé grégorien, il est probablement un profès clunisien installé à Saint-Gilles à la demande de Grégoire VII, et, dans les années 1090, il aidera le Saint-Siège à régler ses différends avec le roi de Hongrie<sup>52</sup>. Son passage par Apt est plus que la tournée d'un abbé soucieux des droits de son abbaye, c'est aussi une mission orchestrée par les rangs réformateurs. Les Castellane-Lacoste reconnaissent les droits de l'Église, se plient aux requêtes des réformateurs, laissent la communauté de Saint-Eusèbe se manifester, tout cela sous le regard et avec l'accord de l'évêque Alfant. C'est devant sa cathédrale qu'on se réunit pour offrir l'église Saint-Michel de Roussillon à Saint-Gilles (*in atrio sanctae Mariae sanctique Castori*)<sup>53</sup>. Les Castellane-Lacoste et leurs alliés sont les acteurs contrits de ces cérémonies qui rendent toutefois encore plus saillants les rapports des Agoult avec la cathédrale aptoise. Il est possible qu'une fois Alfant disparu, les réformateurs aient pu en effet prendre place à l'évêché d'Apt pendant quelques années et ajourner sa reprise en main par les Agoult jusqu'à l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle. L'écart qui sépare la

---

<sup>51</sup> F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence*, op. cit., p. 222-236.

<sup>52</sup> G. KISS, " La fondation de l'abbaye bénédictine de Somogyvár ", *Les Hongrois et l'Europe : Conquête et intégration*, textes réunis par S. Csernus et K. Korompay, Paris-Szeged, 1999, p. 327-341.

<sup>53</sup> Inédit 2.

dernière mention datée de l'évêque Alfant dans le cartulaire d'Apt en 1076, et la première apparition de son neveu et successeur, l'évêque Laugier, entre 1096-1098<sup>54</sup>, peut indiquer une vacance du siège aptois<sup>55</sup>. L'impasse autour de la succession d'Alfant a pu générer une situation intermédiaire pendant laquelle la communauté de chanoines a assuré l'administration des biens. Comme le fait remarquer à juste titre Yann Codou, plusieurs actes du cartulaire d'Apt ont été passés pendant les dernières décennies du XI<sup>e</sup> siècle par les chanoines, sans mention de l'évêque<sup>56</sup>. On peut ainsi supposer une sorte de collusion entre l'abbé de Saint-Gilles et les Castellane qui préserve pour quelques années encore la position de ces derniers, avant que l'évêque Laugier d'Agoult ne renverse définitivement leur position autour d'Apt dans les premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle. Laugier sera aussi l'un des partisans des comtes de Toulouse dans leurs conflits contre l'abbaye de Saint-Gilles<sup>57</sup>. Ce sont finalement les réformateurs, une fois la famille d'Agoult évincée, qui reprendront le siège épiscopal d'Apt au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. C'est significativement un moine de Saint-Gilles, Raimond (1145-1152), l'évêque d'Apt connu après Laugier<sup>58</sup>. Rétrospectivement, le rôle réformateur de Saint-Gilles à Apt, par le relais que représente Saint-Eusèbe, remonte au moins à l'abbatit d'Odilon.

Le rapprochement des Castellane-Lacoste avec Saint-Gilles n'est pas sans conséquence pour les relations de la famille avec l'abbaye de Saint-Eusèbe qui, dans la vague de la réforme, prend de l'ampleur, se calque dans le modèle de la *libertas romana* de Saint-Gilles, et sort du ressort de la famille fondatrice. La donation à Saint-Eusèbe et à l'abbé Galafredus, en 1086, par Bertrand, fils de Laugier et Amance, de l'église Saint-Donat de Saignon<sup>59</sup> est le dernier document concernant l'abbaye où un membre de la famille des Castellane est l'acteur. Comme pour plusieurs autres abbayes bénédictines provençales, c'est

---

<sup>54</sup> Laugier est vraisemblablement l'évêque d'Apt mentionné dans l'entourage de Raimond IV de Saint-Gilles pendant la première croisade (voir F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence*, op. cit., p. 222, n. 510).

<sup>55</sup> La vacance des sièges épiscopaux provençaux où la domination des familles aristocratiques est mise en question par les grégoriens est assez fréquente durant le dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, comme, par exemple, à Avignon, entre 1076 et 1094 (voir J.-P. POLY, *La Provence*, op. cit., p. 264 ; E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie*, op. cit., p. 77-80).

<sup>56</sup> Voir dans ce volume, p. ?

<sup>57</sup> Sur les différents conflits autour de Saint-Gilles voir A. G. REMENSNYDER, *Remembering Kings Past, Monastic Foundations Legends in Medieval Southern France*, Cornell University Press, 1995, p. 218-243.

<sup>58</sup> U. WINZER, *S. Gilles*, op. cit., p. 291-292.

<sup>59</sup> Catalogue n° 17. Les droits de Bertrand à Saignon proviennent de sa mère (*de legibus genetricis nostre*). L'église Saint-Donat avait été donnée par l'oncle maternel de Bertrand, Garac, à Saint-Victor de Marseille (CSV 429-1069).

à partir de cette époque que les liens avec leurs patrons laïques se distendent, parfois définitivement<sup>60</sup>.

Malgré la minceur de la documentation, on peut observer que Saint-Eusèbe, au long du XI<sup>e</sup> siècle, représente un enjeu important pour la famille des Castellane. Bien que les Castellane aient développé des relations avec d'autres monastères importants, comme Saint-Victor de Marseille, et qu'ils soient à l'origine de la fondation ou de la restauration de plusieurs églises, dont certaines deviendront des prieurés importants, comme Saint-Symphorien de Buoux ou Sainte-Marie de Castellane, Saint-Eusèbe est la seule qui dès le départ a le rang d'abbaye. Le maintien de la famille dans la région d'Apt passe dans une certaine mesure par Saint-Eusèbe : le patronage sur une église monastique ancre l'implantation familiale sur des anciens biens de l'Église d'Apt. Ce n'est pas seulement leur présence à Apt qui est concernée, mais l'ensemble des seigneuries de la famille, dont les dépendances de Saint-Eusèbe soulignent les contours. Lieu de la mémoire patrimoniale des Castellane, Saint-Eusèbe polarise aussi les alliances qu'ils ont établies avec d'autres parentèles de l'aristocratie provençale. Faisant partie elle-même de ce patrimoine, l'abbaye est transmise d'une génération à l'autre, héritage des fils, dot des filles, à l'instar d'Amance qui avait été dotée ou avait hérité, comme ses frères, d'une part de l'abbaye qu'elle apporte à la famille de Nice-Orange lors de son mariage et que ses enfants recueilleront après sa mort.

Saint-Eusèbe est également un instrument de la sociabilité des Castellane. L'actualisation périodique des rapports de la communauté monastique avec la famille fondatrice de fait par l'établissement de nouvelles relations avec des abbayes prestigieuses, Saint-Gilles, Lérins, à nouveau Saint-Gilles. Le monastère fonctionne alors comme un moyen d'intégrer ou de s'affirmer au sein des réseaux plus larges et de consolider ou renverser des alliances. Dans la période tendue de la réforme grégorienne, Saint-Eusèbe permet aux Castellane de renouer avec Saint-Gilles et de marquer leur adhésion du côté des réformateurs et peut-être de déjouer, pendant quelques années, les prétentions hégémoniques des Agoult, leurs ennemis, à Apt.

\*\*\*

Tableau sommaire de la généalogie et des alliances de la famille de Castellane-Lacoste  
(Les noms entourés indiquent les personnages cités dans les documents concernant l'abbaye de Saint-Eusèbe de Saignon)

---

<sup>60</sup> E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie, op. cit.*, p. 336-410.

